

Prix Qualité 2021 – Règlement

1. Objet

Dans le cadre de la semaine sécurité du patient 2021, l'ARS Hauts-de-France décernera un « Prix Qualité » dont l'objet est de valoriser l'engagement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de démarches innovantes sur la thématique de la Qualité et de la Sécurité des Soins.

Les 6 lauréats recevront chacun une dotation de 3000 ou 5000€.

2. Champ d'application

Le prix Qualité est destiné aux équipes des établissements du secteur sanitaire, médico-social et des structures ambulatoires. Les démarches proposées devront traduire **l'implication effective** des équipes dans une démarche structurelle d'amélioration de la qualité des soins et des prises en charge.

3. Pilotage

Le pilotage et l'organisation de ce concours au sein de l'ARS Hauts-de-France est assuré par le service amélioration de l'efficacité en partenariat avec la Structure Régionale D'appui.

4. Critère d'éligibilité

Les projets devront avoir été mis en œuvre et si possible évalués. Ces derniers devront répondre au moins à deux des quatre critères suivants :

Action innovante et structurante

- Action associant les patients et favorisant l'instauration d'une culture de sécurité
- Action conduite au plus près des patients et des professionnels prenant en compte les enjeux actuels des parcours de soins
- Action visant à fédérer des professionnels de santé des différents secteurs de soins autour de priorités partagées.

Ces critères d'éligibilité seront pris en compte, à part égale pour la sélection des lauréats.

5. Les thématiques proposées en 2021

La thématique nationale de la semaine sécurité patient 2021 n'est pas encore connue en date du 1^{er} juillet 2021.

Les thématiques sur lesquelles devront porter les projets sont :

- Les évènements indésirables graves associés aux soins
- L'identitovigilance

- Les erreurs médicamenteuses
- L'amélioration de la qualité des soins par le travail en équipe

6. Modalité de sélection

Les projets seront examinés et sélectionnés en fonction de la réponse aux différents critères d'éligibilité.

Le jury examinera et notera l'ensemble des dossiers selon une grille de notation. Celle-ci reprend les critères d'éligibilité ainsi que les critères permettant d'évaluer les dossiers et de leur attribuer une note.

Une séance de synthèse et d'évaluation aura lieu en octobre 2021 à l'issue de laquelle le ou les lauréats seront désignés.

7. Présentation des dossiers

Les dossiers devront être présentés selon le modèle type disponible en annexe et incluront un résumé de l'action. Le support présentant le projet devra dans la mesure du possible être annexé au dossier. Il est recommandé de cibler et d'annexer ensuite tout document utile à la compréhension du projet. Aucun dossier reçu au-delà de la date fixée ne sera examiné.

8. Jury

Le jury sera composé de représentants issus des différentes directions de l'ARS Hauts-de-France, de représentants de la Structure régionale d'appui, de représentants des usagers et d'un représentant de la CRSA. Le jury se réunira pour décider du ou des lauréats du prix Qualité de la Semaine sécurité du patient 2021.

9. Calendrier

L'appel à candidature est publié le 9 juillet 2021 sur le site de l'ARS et fait l'objet d'une diffusion par l'ARS auprès de l'ensemble des établissements du secteur sanitaire, médico-social et ambulatoire. Une date limite de retour des dossiers à l'ARS est fixée au 30 septembre 2021. Les prix seront remis à l'occasion de la Semaine nationale de sécurité des patients, en novembre 2021, par le Directeur général de l'ARS ou son représentant.

10. Composition et montant du prix

Le prix Qualité se composera de trois prix d'un montant de 5000€ chacun et trois prix d'un montant de 3000€ chacun, répartis entre les équipes des établissements du secteur sanitaire, médico-social et des structure ambulatoire.

Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun dossier ne répond aux critères définis dans le présent règlement.